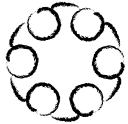


Rando VTT Villelongue des Monts

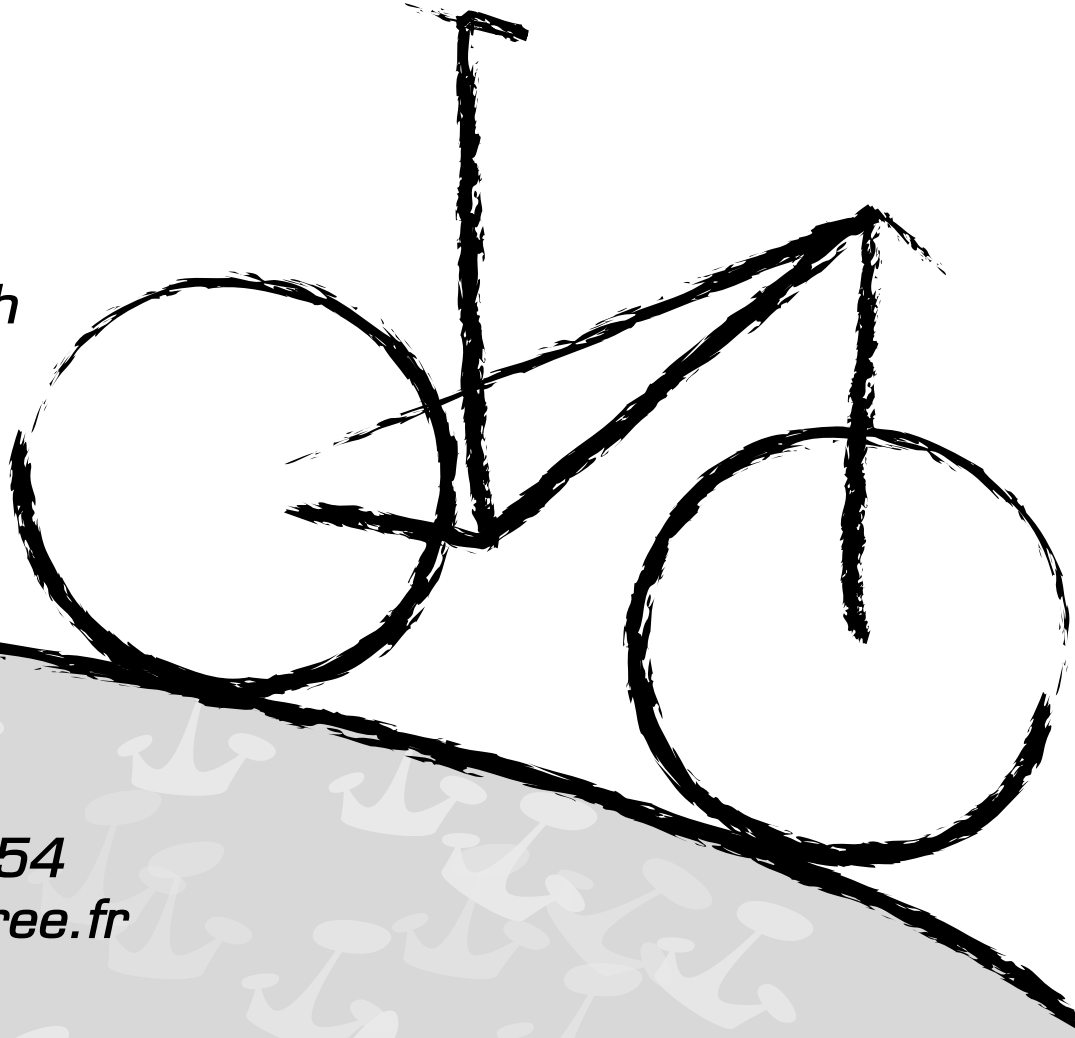
Challenge UFOLEP Pyrénées Roussillon



VTT POUR TOUS

» 15 à 55Km

» Départs 8h/9h



» 5 à 10 euros

» 06 17 42 93 54
vttpourtous@free.fr
biKING66.com

» Inscriptions sur place

23 février 2014

ufolep

 **biKING66**

Rando VTT

Villelongue dels Monts

Parcours : _____

Randonneur :

[] Mme [] M

Nom : _____

Prenom : _____

Ville : _____

Date de naissance : [| |]

E-mail : _____

Club : _____

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné _____ autoriser mon enfant à participer à la randonnée.

Règlement :

Le port du casque est obligatoire. Toutes les routes empruntées ou traversées restent ouvertes à la circulation automobile, il est donc nécessaire de respecter le code de la route. Les terrains plantés sont des terrains privés dont les propriétaires nous laissent le droit de les longer, il est donc impératif de respecter ces plantations. Tout manquement à ce règlement ou à la réglementation en vigueur vous exposera à des poursuites.

Date et signature :

Rando VTT

Villelongue dels Monts

Parcours : _____

Randonneur :

[] Mme [] M

Nom : _____

Prenom : _____

Ville : _____

Date de naissance : [| |]

E-mail : _____

Club : _____

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné _____ autoriser mon enfant à participer à la randonnée.

Règlement :

Le port du casque est obligatoire. Toutes les routes empruntées ou traversées restent ouvertes à la circulation automobile, il est donc nécessaire de respecter le code de la route. Les terrains plantés sont des terrains privés dont les propriétaires nous laissent le droit de les longer, il est donc impératif de respecter ces plantations. Tout manquement à ce règlement ou à la réglementation en vigueur vous exposera à des poursuites.

Date et signature :

Rando VTT

Villelongue dels Monts

Parcours : _____

Randonneur :

[] Mme [] M

Nom : _____

Prenom : _____

Ville : _____

Date de naissance : [| |]

E-mail : _____

Club : _____

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné _____ autoriser mon enfant à participer à la randonnée.

Règlement :

Le port du casque est obligatoire. Toutes les routes empruntées ou traversées restent ouvertes à la circulation automobile, il est donc nécessaire de respecter le code de la route. Les terrains plantés sont des terrains privés dont les propriétaires nous laissent le droit de les longer, il est donc impératif de respecter ces plantations. Tout manquement à ce règlement ou à la réglementation en vigueur vous exposera à des poursuites.

Date et signature :